



# Les jeunes face à leur premier emploi

Des attentes aux réalités, entre difficultés et réussites

NOVEMBRE 2025

SYNTHESE

## Contexte

Le rapport des jeunes au premier emploi se caractérise par plusieurs tendances qui influencent de manière significative leur insertion professionnelle :

- Un niveau de formation des jeunes en constante augmentation ;
- Des conditions d'insertion professionnelle et un parcours d'accès à l'emploi extrêmement liés au contexte du marché du travail ;
- Le poids déterminant du diplôme dans cette insertion.

Enfin, il est important de souligner la persistance des inégalités sociales, territoriales et de genre dans l'accès aux diplômes et au premier emploi.

Afin d'obtenir une analyse complète de l'insertion des jeunes dans le monde professionnel, il est également important de prendre en compte l'évolution des attentes des jeunes vis-à-vis du travail.

## Objectif

Cette contribution a pour objectif d'étudier les conditions d'insertion des jeunes de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans leur premier emploi afin d'analyser l'efficacité et la pertinence de l'ensemble des dispositifs et des parcours d'éducation, de formation et d'orientation qu'ils mobilisent. Tout en portant une attention particulière à l'impact des inégalités sociales et territoriales et à l'impact des discriminations qui peuvent exister au moment de l'accès au premier emploi.

## Questions

- Une question centrale : comment l'éducation, la formation et l'orientation peuvent-elles favoriser l'accès des jeunes à leur premier emploi ?
- Des questions complémentaires : quels sont les facteurs de réussite ou d'échec dans l'accès des jeunes à leur premier emploi ? Comment favoriser,

soutenir et accompagner les parcours d'accès des jeunes à leur premier emploi ? Comment accompagner les plus vulnérables ?

## Démarche

La commission a auditionné une cinquantaine d'acteurs impliqués dans l'insertion professionnelle des jeunes, a organisé des visites sur le terrain et des tables rondes. Ces échanges ont permis de mettre en lumière la complexité du sujet et ainsi d'aborder plusieurs thèmes sous-jacents à la problématique centrale. La commission a également élaboré un questionnaire à destination des jeunes, visant à identifier certaines tendances liées à l'accès à leur premier emploi. Ce questionnaire, composé d'une vingtaine de questions, a permis de recueillir plus de 400 réponses.





# Les préconisations du CESER



## Préconisation 1

### Créer un « Passeport engagement » pour reconnaître les expériences bénévoles et les engagements citoyens des jeunes

Ce « Passeport engagement », plateforme créée par la Région, à destination des employeurs, atteste les expériences associatives et les engagements citoyens des jeunes (sportives, services civiques, aides solidaires, BAFA, etc.). Les missions du jeune bénévole sont certifiées directement par les structures accueillantes sur le « Passeport engagement ». Les jeunes l'utilisent lors de leur candidature à un emploi afin de compléter leurs compétences professionnelles. L'accès à cette plateforme est diffusé par l'éducation nationale dès le collège, puis par les Missions Locales et les associations.

Une convention réunissant la Région, les fédérations professionnelles et les associations garantit une acceptation du « Passeport engagement » par le monde socio-professionnel afin de permettre son intégration dans les procédures de recrutement. La mise en œuvre de cette plateforme doit impérativement respecter les règles de protection des données (RGPD) en lien avec la CNIL et garantir aux jeunes le droit à l'oubli et au retrait de leurs informations personnelles.

- Action ciblée 1 :  
*Inciter les jeunes à s'engager*

- Action ciblée 2 :  
*Communiquer sur l'existence de la plate-forme*



## Préconisation 2

### Créer une application régionale : « le coach virtuel O'rêka »

Cette application numérique a pour objectif de répondre à toute question concernant l'accès au premier emploi en Auvergne-Rhône-Alpes. Cet outil mobilise toutes les ressources existantes, disponibles et régulièrement actualisées (offres de formation, d'insertion et d'emploi, O'rêka, les rapports et panorama des branches sectorielles et des Opco, Via compétences etc.). L'outil propose une rencontre physique entre les jeunes et les structures de conseils du SPRO de proximité afin de les accompagner dans leurs démarches concernant leur premier emploi.

- Action ciblée 1 :  
*Promouvoir l'outil*

- Action ciblée 2 :  
*Accompagner les publics en difficultés numériques à l'usage de cet outil*



### Préconisation 3

#### Soutenir financièrement l'aide à la mobilité et au logement des jeunes en situation de premier emploi

La Région mobilise les associations du territoire à travers un appel à projet ciblant l'aide à la mobilité et au logement des jeunes dans leur premier emploi. L'aide financière contribue au développement et à la mise en œuvre du projet, ainsi qu'à élargir le nombre d'aides distribuées. Il s'agit, par exemple, de projets aidant à la location de véhicule (scooters, voiture, vélo, etc.), de projets permettant une aide au paiement des premiers loyers (et/ou le cautionnement). Le Conseil régional peut s'inspirer du dispositif « Fonds d'aide à la mobilité vers l'emploi » de la Région Nouvelle-Aquitaine afin de contribuer à la levée des freins de mobilité pour les jeunes actifs.

#### ► Action ciblée

**Porter une attention particulière au public en zone rurale**



### Préconisation 4

#### Instaurer un nouveau « permis de former »

Instaurer un nouveau « permis de former » élargi aux « tuteurs premier emploi », en s'inspirant du permis de former obligatoire dans la branche HCR (Hôtels, Cafés, Restaurants). Ce permis s'applique en priorité aux secteurs les plus à risque comme : l'industrie, le bâtiment et les travaux publics, l'agriculture, etc.

Ce « permis » ne cible pas seulement les jeunes en alternance. Ces « tuteurs » peuvent être toute personne de l'entreprise se portant volontaire pour accompagner les jeunes dans leur premier emploi. Cette responsabilité doit être reconnue et valorisée au sein de l'entreprise.

Le « permis de former » est adossé à un conventionnement entre la Région, les branches professionnelles et les Opco. Cette professionnalisation des tuteurs et des entreprises d'accueil aide à l'intégration, à la communication, à la fidélisation et à la prévention des accidents du travail des jeunes salariés. Un label régional de ces entreprises est envisagé dans l'optique d'une reconnaissance de leur engagement pour l'intégration des jeunes.

#### ► Action ciblée 1 :

**Développer une approche facilitée pour les entreprises et cibler les TPE et PME**

#### ► Action ciblée 2 :

**Valoriser la mission de tuteur**

#### ► Action ciblée 3 :

**Professionnaliser les tuteurs**

#### ► Action ciblée 4 :

**Porter cette préconisation au sein des instances quadripartites régionales**



**U**ne multitude de tendances, de réalités et d'idées reçues, positives ou négatives, ressortent quand la question de l'accès des jeunes à leur premier emploi est abordée. L'insertion professionnelle, déjà complexe à tout âge, l'est d'autant plus pour les jeunes qui font leurs premiers pas dans le monde du travail. A cela s'ajoutent des obstacles, des défis et de nombreuses inégalités dans cette recherche de premier emploi – des difficultés qui sont amplifiées et multipliées pour les jeunes en situation de handicap ou en rupture de parcours.

Les constats sont clairs, la réussite de cette transition repose autant sur la qualité des parcours éducatifs, professionnels et de formation, que sur la capacité des acteurs à lever les freins sociaux, territoriaux, économiques et à éviter les discriminations qui persistent.

Pour répondre à ces enjeux, une multitude de dispositifs, de programmes, d'outils et d'organismes sont mis à disposition des jeunes. Ils ont pour objectif de faciliter, de débloquer des situations, d'informer, d'accompagner ou encore de soutenir les jeunes dans leurs démarches d'insertion professionnelle. Cette multiplicité résulte de la pluralité des profils, des besoins et des parcours.

Toutefois, leur visibilité et lisibilité, leur articulation et adaptation aux besoins des publics les plus vulnérables demeurent des défis majeurs. D'autant plus que les acteurs proposent souvent les mêmes dispositifs.

L'enjeu est collectif, il suppose un engagement renforcé de tous : Etat, Région, partenaires sociaux, acteurs économiques, monde éducatif et associatif pour offrir à chaque jeune un véritable tremplin vers une insertion durable et choisie.

Cela passe par une meilleure coordination et une plus grande lisibilité des dispositifs, par une formation renforcée et des effectifs suffisants des professionnels de l'accompagnement afin de garantir un suivi de qualité et équitable pour tous les jeunes. Cela implique aussi un soutien accru à la mobilité et au logement ainsi qu'une évolution des pratiques d'embauche pour répondre aux aspirations d'une jeunesse diverse avec de nombreuses exigences légitimes.

*Crédit photos : 123 RF*

**Téléchargez l'avis sur [ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)**



**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON**

125 rue Smith - CS 90051 - 69285 Lyon cedex 02

T. 04.26.73.49.73

**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND**

59 Bd Léon Jouhaux - CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2

T. 04.73.29.45.29